



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	18

Le mercredi 12 avril 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

DELIBERATION

N° 54/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, André IPERT.

OBJET :

Approbation de l'adhésion
au Centre d'Études et de
Réalizations Pastorales des
Alpes-Maritimes (CERPAM)

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

CONSIDERANT le souhait de la Commune d'entreprendre des chantiers de débroussaillage et d'ouverture de milieu.

CONSIDERANT la volonté de la Commune de soutenir les activités pastorales et prévenir les risques DFCI sur son territoire.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au CERPAM.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Breil-sur-Roya au Centre d'Études et de Réalisations Pastorales des Alpes-Maritimes (CERPAM).

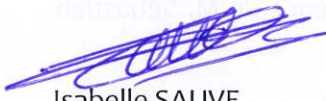
ACCEPTTE la cotisation de 400 € par an.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2023 en section de Fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN